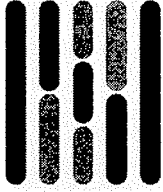


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-30

Vote des subventions aux C.F.A. & M.F.R.

Date de la séance : 24 mars 2025	<b>Adopté à l'unanimité,</b>
Date de convocation : 18 mars 2025	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 21	
Nombre de votants : 22	

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M. Alain LEROY pouvoir à Mme Hélène LEROY.

**Absentes excusées :** Mme Stéphanie CHEUX, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaires de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Madame le Maire propose d'attribuer le montant de 15 € par enfant du Neubourg fréquentant les Centres de formation d'Apprentis et la Maison Familiale et Rurale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- ✓ DECIDE d'attribuer la somme de 15 € par enfant Neubourgeois fréquentant les établissements suivants :
- Centre de Formation d'Apprentis en Bâtiment à Evreux : 3 élèves
- Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure au Val de Reuil : 21 élèves
- Maison Familiale Rurale de Bernay : 2 élèves

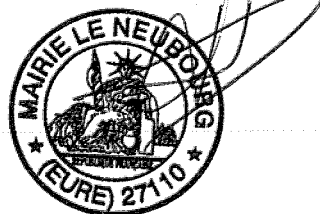
Fait à LE NEUBOURG, le 24 mars 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télécours citoyens, accessible par le site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,  
Caroline CHOPIN